



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LA MADELEINE

Nombre de conseillers :

en exercice :	35
présents :	30
absent :	1
excusés- représentés :	4
votants :	34

Le jeudi 30 juin 2022 à 18 h 15, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis, sous la présidence de M. Sébastien LEPRETRE, Maire, à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le vendredi 24 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : DZIALAK Remi

Présents : M. LEPRÊTRE Sébastien, M. LONGUENESSE Justin, MME MASSIET-ZIELINSKI Violette, M. FLAJOLET Bruno, Mme LE ROY Céline, M. ZIZA Eryck, Mme POUILLIE Stéphanie, M. ROBIN Olivier, Mme BRICHET Céline, M. POUTRAIN Arnaud, M. AGRAPART Sérénus, Mme BOUX Doriane, M. BRONSART François, Mme COLIN Virginie, M. DE LA FOUCHARDIERE Grégoire, Mme DELANNOY Michèle, Mme DUPEND Cécile, M. DZIALAK Rémi, Mme FAUCONNIER Isabelle, M. LECLERCQ Michel, Mme MASQUELIN Marie, M. PIETRINI Bruno, Mme ROGE Florence, Mme SENSE Isabelle, M. SINGER Martial, Mme TASSIS Heidi, Mme FEROLDI Julie, M. MOSBAH Pascal, M. RINALDI Roberto, Mme ROUSSEL Hélène conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés-représentés : Mme BIZOT Evelyne, M. LAURENT Quentin, Mme TAILLIEZ Belinda, Mme LIEVIN Mathilde

Rapporteur : Monsieur LONGUENESSE Justin

02/05 DENOMINATION DE LIEUX PUBLICS - PARC ET SQUARE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°10/01 du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 relative à la préservation et à l'enrichissement du patrimoine arboré madeleinois ;

Considérant l'aménagement d'un nouveau parc boisé rue Edouard Lalo et d'un square rue des Gantois, devant l'école élémentaire Victor Hugo ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la dénomination des espaces publics ;

Considérant que l'espace vert situé autour d'un terrain de basket rue Edouard Lalo était historiquement occupé par l'usine de tissage "André Boniface et cie", jusqu'en 1954, date d'acquisition de ces terrains par la commune ;

Considérant qu'en décembre 1959, la Ville de La Madeleine a cédé ce foncier à l'Office Départemental du Nord (ODN devenu Partenord Habitat) afin d'y construire le groupe Boniface, comprenant trois immeubles totalisant 150 logements locatifs sociaux (Delassus, Roussel, Lalo) destinés au relogement des familles habitant la Vieille Madeleine ;

Considérant que le 23 juillet 1990, une convention est passée entre l'ODN et la Ville de La Madeleine pour la restructuration de la cité Boniface, prévoyant la démolition des immeubles Lalo et Delassus représentant 110 logements inadaptés, et la réhabilitation de l'immeuble Roussel (40 logements), parallèlement à la reconstruction de 19 logements (collectif de 12 logements et 7 maisons individuelles) ;

Considérant qu'en application de ladite convention entre l'ODN et la Ville de La Madeleine, le 22 juillet 1992, l'Office Départemental a rétrocédé gratuitement à la Ville de La Madeleine le site libéré par la démolition de l'immeuble rue Lalo, en vue de l'aménagement d'un parc communal ;

Considérant que ce lieu est dénommé par les anciens Madeleinois "bois Boniface";

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique, Urbanisme et Mobilité qui s'est réunie le 10 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de dénommer les lieux suivants :

- Parc aménagé rue Edouard Lalo :

Parc Boniface.

- Square rue des Gantois :

Square Victor Hugo.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif permettant la mise en œuvre de cette décision.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 28 VOIX POUR
6 VOIX CONTRE**

Pour extrait conforme
transmis en Préfecture le :

le 7 JUL 2022



Le Maire
SÉBASTIEN LEPRÊTRE